

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 127 du 27 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 19 octobre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT - M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. L. GABELLE – Y. BONNERRE - B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – J.-N. MENAGE – F. SEILLIER - E. BURDIK – D. TABARY – M. FLAHAUT – J. CAPELLE - D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE
M. J. DESCAMPS, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. TEMPLEUX
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET
M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

OBJET : Musée Jean et Denise Letaille et Office de Tourisme du Seuil de l'Artois
Convention avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le projet de partenariat présenté par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui cherche à développer son réseau de lieux de recueil des dons autrement que la collecte de fonds au moment des journées commémoratives par la quête organisée à l'entrée des cimetières.

Monsieur le Président explique que l'Office se propose de mettre en vente en permanence dans les deux lieux de l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois et du Musée Jean et Denise Letaille l'insigne du bleuet, symbole de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention consacrant les termes de ce partenariat.

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention de partenariat proposée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre devant intervenir avec le Musée Jean et Denise Letaille et l'Office de Tourisme du Seuil de l'Artois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

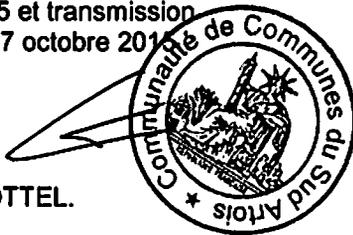
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 27 Octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 27 octobre 2015 et transmission
en Préfecture le 27 octobre 2015.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

